



La Charte du parent correspondant

L'enseignement catholique porte dans son principe la participation de l'ensemble des membres de la communauté éducative à la vie de l'établissement. Le parent qui accepte la responsabilité de Parent Correspondant de la classe à Saint-Nicolas y joue un rôle fondamental et contribue par là-même à la mise en œuvre du projet éducatif.

Mode de désignation

Aux réunions de rentrée de chaque niveau, les parents désireux de devenir parents correspondants l'indiquent au professeur principal qui remontera la liste à l'APEL et à la direction. Le secrétariat du lycée enverra ensuite aux parents correspondants la liste des parents de leur classe avec leur mail et leur numéro de téléphone.

Qualités du parent correspondant

- **Objectif et impartial**, il s'extrait en particulier des problèmes propres à son enfant ;
- **Ouvert au dialogue**, il doit savoir faire la part des choses, éviter la dramatisation et l'amplification des griefs des parents. Il peut parfois jouer un rôle de médiateur ;
- **Responsable**, il sait prendre la parole à propos, conscient du « secret professionnel » et donc tenu à une grande discrétion.

Sa mission

- **Siège aux conseils de classe** : sa présence permet un réel enrichissement des échanges puisqu'il contribue aux débats à travers le regard d'un parent. Sa participation est aussi une garantie donnée aux parents que l'ensemble des éléments concernant un élève est bien pris en compte dans les débats ;
- **Assure le lien entre les familles, l'équipe pédagogique et l'APEL** : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information ; il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques ;
- **Contribue à instaurer un climat de confiance** et peut être amené à jouer un rôle de « médiateur » à la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, lorsqu'il y a une difficulté pour gérer, un conflit à apaiser ;
- **Participe à la mise en place d'actions éducatives**, selon les besoins et les demandes, en lien avec l'équipe pédagogique et/ou l'APEL.

Rôle

- **Porte-parole** : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, le professeur principal, le CPE, le bureau de l'APEL ;
- **Médiateur** : à la demande de parents, ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à apaiser ;
- **Lien entre les familles et l'APEL** : il informe l'APEL de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée, il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services de l'APEL susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques ;
- **Acteur** : selon les niveaux et les besoins, et en lien avec l'équipe pédagogique et l'APEL, le parent correspondant de la classe peut collaborer à l'organisation d'une activité.

Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

- **Représenter l'ensemble des parents** de la classe et agir au service des élèves et des familles ;
- **Établir des liens** avec les parents d'une classe et le lycée ;
- **Respecter les personnes** : enfants, parents, enseignants, personnel de l'établissement, de l'APEL ;
- **Se montrer discret** et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents) ;
- **Effectuer sa mission en lien avec l'APEL** et lui rendre compte de son activité ;
- **Respecter** la présente charte ;
- **Ne pas utiliser les données personnelles** qui lui sont confiées à des fins commerciales ni à les diffuser à des tiers.

Ce qu'il doit éviter :

- **Voir** la classe uniquement au travers de son propre enfant ;
- **Colporter** les rumeurs
- **Garder pour lui** les informations données pour la classe ;
- **Avoir** une attitude systématiquement critique ;
- **Cristalliser** les revendications des parents.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :